

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 31/1479 :

Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Willy TAN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphane DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur Jean Paul BRET), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), BELLON Stéphane (par Monsieur Olivier NARIA), ARAYE Hélène (par Madame Marie Claire GUIEN), RIVIERE Christelle (par Madame Marie Claude PALIOD).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 01 mars 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 21 février 2024.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240227-31-1479-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024
Michel FONTAINE

Affaire n°31/1479 : Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision n°117/2023 du 28/09/2023** réceptionnée en Préfecture le 29/09/2023 portant désignation de la somme due soit 540 000 €, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption des biens cadastrés section DO n°220 et à titre indivis (1/15^{ème}) de la parcelle cadastrée DO n°225 à usage d'espaces communs, d'une surface totale de 652 m² bâti (une maison plus de 20 ans à usage d'habitation et un garage), situés rue Jean Jaurès (97410), déclaré à usage d'habitation et occupé par les propriétaires (résidence principale)

- **Décision n°118/2023 du 19/12/2023** réceptionnée en Préfecture le 19/12/2023 portant exercice du droit de préemption sur le biens bâti cadastrés section DM n°46 d'une surface totale déclarée de 792 m² bâti (d'un immeuble à rénover en dur sous tôles de plus de 30 ans), situé au 64 rue du Père Favron (97410), moyennant 551 700 €.

- **Décision n°119/2024 du 30/01/2024** réceptionnée en Préfecture le 31/01/2024 portant exercice du droit de préemption sur le bien cadastré section EY n°1205 d'une surface totale de 119 m², situé Chemin Boissy, non bâti (déclaré sans usage particulier), ensemble la charge d'une servitude de passage, moyennant 2 000 €.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

